

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 juillet 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014**

**2014 DFPE 1295** Subvention et convention pluriannuelle avec l'association « Ecole des Parents et des Educateurs » (EPE) (11e) pour le fonctionnement de son café des parents et ses activités hors les murs.

#### **Mme Dominique VERSINI, rapporteure**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention et la signature d'une convention pluriannuelle à l'association « l'Ecole des Parents et des Educateurs » (11e);

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement, en date du 30 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 6e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « École des Parents et des Éducateurs » (11e) pour le fonctionnement de son café des parents et ses activités hors les murs.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 58.000 euros est attribuée à l'association « Ecole des Parents et des Educateurs » (19633/2014\_00614).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2014 de la Ville de Paris.